

Précisions concernant la déchetterie



Déchets inertes

Lors des travaux de rénovation, transformation ou construction, les déchets doivent être déposés dans une benne **privée**. L'élimination et le tri des déchets de chantier sont à la charge des propriétaires, respectivement des entreprises concernées.



Ce qui ne va pas dans le papier/ carton !

Papier cadeau enduit

Sacs pour aliments d'animaux

Emballages de lait ou de jus de fruits

Tambours de poudre à lessive

Sacs de ciment

Nappes en papier

Papier ménage

Autocollants

Serviettes

Mouchoirs en papier

Déchets non admis à la déchetterie

Les produits toxiques :

Acides, liquides inflammables, diluants, solvants, thermomètres, peintures, insecticides, désherbants, etc. doivent être rapportés au lieu d'achat.

Toutefois, ils peuvent aussi être apportés à la station d'épuration (STEP): Route de Massonnens 2, 1680 Romont / Tél. 026 652 12 96 /Heures d'ouverture : Le jeudi de 14h30 à 16h30.

Pneus

A rapporter dans un garage ou un centre de tri de Romont, route de la Maillarde 9, 1680 Romont.

Médicaments

Retour à la pharmacie. (médicaments, seringues, etc.).

Les déchets carnés

Dérouille d'animaux compagnie.

Ils peuvent être amener à la route de Massonnens 4a, 1680 Romont / tél. 026 519 01 06 / 026 305 22 75

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30, le samedi de 07h30 à 09h00 (sauf jours fériés) *jusqu'à 250kg.